

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
Pôle Aménagement et Développement Territorial

Direction du
Développement, de
l'Aménagement et de
l'Environnement

Service Développement
Territorial

Dossier suivi par :

FAIVRE-PICON Fanny

Tél : 03 21 21 91 58

faivre.picon.fanny

@pasdecals.fr

Monsieur Matthieu DEMONCHEAUX
Président de la Communauté
de Communes des 7 Vallées
6 rue du Général Daullé
62140 HESDIN

Réf : DDAE/SDT/U – AC/LCT/FFP – AF_20210319_68441
Objet : Avis du Département – Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'Hesdinois
– Modification simplifiée
Vos réf. : Votre courrier du 18 mars 2021

Monsieur le Président,

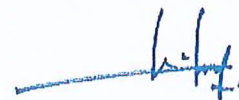
Par courrier en date du 18 mars 2021, vous avez bien voulu adresser au Département, pour avis, les documents concernant la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de l'Hesdinois.

La procédure a pour objet de rectifier une erreur matérielle sur le zonage de la commune de Marconne en reclassant en zone UC (zone urbaine à vocation mixte d'habitat, d'équipements, de commerces, services et d'activités) un secteur comprenant une construction d'habitation et classé par erreur en zone UE (zone urbaine à vocation principale d'accueil d'activités économiques secondaires et tertiaires, d'artisanat, de commerces, de services, et des équipements d'intérêt collectif).

Après examen, je vous informe que ce projet n'appelle pas de remarque de la part du Département.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

ARRAS, le
30/03/2021
Pour le PRÉSIDENT DU CONSEIL
DÉPARTEMENTAL,



Signé électroniquement par
Jean-Luc DEHUYSER
DIRECTEUR DU POLE AMÉNAGEMENT
ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

REÇU LE
- 6 AVR. 2020



"Vu pour être annexé"
à la délibération n°
2021-133/1
en date du 15/04/21